

## Projet d'Actions

### Octobre 2020 - Octobre 2021

#### • **Qu'est-ce qu'un REAAP local ?**

Le REAAP local vise la coordination des acteurs sur les territoires dans le but de renforcer l'efficacité des politiques de soutien à la parentalité.

Il s'appuie sur une charte devant servir de référence au réseau (cf charte départementale des REAAP en annexe).

#### • **Les missions du REAAP local des Sables**

##### ► La coordination des acteurs : élus, professionnels, bénévoles et les parents

-Les réunir et les mettre en lien.

-Renforcer l'interconnaissance des acteurs : leurs missions et leurs rôles.

-Permettre la réflexion et l'échange sur des problématiques territoriales en lien avec les besoins des parents.

##### ► Le soutien des projets

-Valoriser des expériences et coordonner les actions sur le territoire de l'Agglomération des Sables.

-Mettre en place des actions (conférence, café-parents, atelier parent-enfant...), développer des services (site internet, garde d'enfants...) répondant aux besoins des parents du territoire.

-Impulser des temps forts à destination des familles.

##### ► La diffusion des informations

-Assurer la transmission des informations de soutien à la parentalité (infos locales, départementales, régionales et nationales).

-S'appuyer sur le site internet [etreparents85.fr](http://etreparents85.fr) pour diffuser les informations du territoire.

#### • **Territoire concerné**

La Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne composée de 5 communes : Les Sables d'Olonne, L'Ile d'Olonne, Sainte-Foy, Saint-Mathurin et Vairé.

## • **Composition du REAAP local : acteurs locaux volontaires**

- Parents.
- Professionnels et bénévoles intervenant dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, santé, précarité, juridique et culturel (CCAS, collectivités territoriales, services sociaux CAF/CPAM/Centre hospitalier/MSA/Pêches Maritimes, Mission Locale, associations caritatives de proximité, éducation nationale, Médiathèques/bibliothèques, services AEMO/AED, services de médiation familiale, structures de garde/accueil enfants et jeunes, services judiciaire et juridique, associations d'aide et d'accompagnement, professions libérales).
- Elus des collectivités.

## • **Finalité**

Le REAAP est un réseau composé de parents, élus, professionnels et bénévoles qui se mobilisent et partagent leurs connaissances et compétences en matière de parentalité. Il concourt à améliorer le quotidien des parents en réunissant les différents acteurs de ce territoire pour renforcer leur interconnaissance, échanger sur les problématiques territoriales et valoriser les actions en cours et/ou en projet. En aucun cas, le REAAP ne se substitue aux réseaux/acteurs existants ; il a pour objectifs de coordonner/mettre en lien les acteurs entre eux, de soutenir les projets en étant vigilant d'éviter les doublons et, de diffuser les informations au sein du réseau.

## • **Objectifs (déterminés par les membres du réseau le 23 mai 2019 et poursuivis sur l'année 2020/2021)**

- ▶ Rendre visibles et lisibles les actions et missions des acteurs du territoire
  - Faciliter l'interconnaissance des acteurs
  - Faciliter l'accès à l'information et aux ressources
  - Centraliser puis diffuser l'information
  
- ▶ Favoriser les relations de proximité entre les familles
  - Rendre plus accessibles les espaces existants
  - Développer/Créer des supports complémentaires
  
- ▶ Prévenir et/ou soutenir les changements familiaux, moments de crises, ruptures pour retrouver un équilibre familial \*
  - Mieux comprendre les processus qui « déséquilibrent » la cellule familiale
  - Mieux répondre aux besoins des parents et des familles

\* Sujets les plus cités : la séparation des parents et les recompositions familiales ; l'adolescence : comportements addictifs, sexualité et identité, scolarité... ; la maladie et le handicap ; la parentalité plurielle, différente, singulière : SDF, gens du voyage, homo/mono parentalité...

## • **Fonctionnement**

### → *Coordination du REAAP local*

Les membres qui coordonnent et animent le REAAP local sont des professionnels volontaires. Ils sont au moins 2 (maxi 4) et s'engagent à ce titre pour au moins un an.

Ils pilotent, organisent et coordonnent le réseau.

Ils ont donc la charge de :

- Collecter des informations, recenser des besoins/des actions existantes/des projets en matière de parentalité sur le territoire.
- Préparer l'ordre du jour des réunions, rédiger puis diffuser les comptes rendus, la fiche projet d'actions et les évaluations aux membres du réseau.
- Etre en lien avec le REAAP Départemental et le site « êtreparent85 ».
- S'impliquer dans les groupes de travail constitués.

Pour cette période, les coordonnateurs sont :

Sonia MARTIN de la CAF (02 51 20 90 31) ; Valérie CANTIN et Etienne BRIDONNEAU des Sables d'Olonne Agglomération (02 51 96 92 28).

### → *Réunions plénières d'informations et d'échanges : un accès libre*

Les réunions plénières permettent l'interconnaissance des acteurs, la transmission des actualités de chacun, de suivre les réflexions menées dans les groupes de travail. Les coordonnateurs ont pour mission d'alimenter ces réunions et de proposer des temps spécifiques : expérimentation d'outils d'animation, débat sur un sujet d'actualité, intervention d'experts, ...

Fréquence : 3 ou 4 réunions réunissant les acteurs du territoire qui sont libres de venir ou non régulièrement.

Les acteurs du REAAP sont des membres volontaires qui ont pour rôle de :

- Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation des actions et du fonctionnement du réseau
- Diffuser l'information : transmission d'actualités, apport de connaissances/savoirs
- Coopter/accompagner des nouveaux membres en transmettant ce document « projet d'actions 2020/2021 » et les comptes rendus avant leur première participation à une réunion. Si besoin, les nouveaux membres peuvent être orientés vers les coordonnateurs qui pourront répondre à leurs questions. Ce préalable évite ainsi la redondance sur l'explication du fonctionnement du REAAP en début de réunion pour les membres déjà actifs.

### → *Groupes de travail : un engagement*

Les groupes de travail sont des petits groupes de personnes dont l'objet est de réfléchir sur des thématiques/problématiques/actions à mettre en place si besoin. Chaque groupe a des objectifs à travailler qui sont déterminés en réunion plénière. Les membres impliqués dans un groupe de travail s'engagent à participer aux réunions pour préserver un dynamisme. Les groupes de travail sont autonomes dans leur rythme mais rendent compte en réunion plénière de leurs avancées.

Pour la période 2020/2021, les quatre groupes de travail mis en place en 2019 poursuivent leur réflexion :

- L'accès à l'information et aux ressources de territoire  
⇒ Coordonnateur référent : Etienne BRIDONNEAU
- L'adolescence : comportements addictifs, sexualité et identité, scolarité...  
⇒ Coordinatrice référente : Valérie CANTIN
- Les relations de proximité entre les familles  
⇒ Coordinatrice référente : Sonia MARTIN
- La maladie et le handicap d'un enfant  
⇒ Personnes référentes : Sonia MARTIN et Audrey TARASSIOUX (Directrice multi-accueil)

→ *Diffusion d'informations : le mail*

Pour diffuser une information aux membres du REAAP, le demandeur doit envoyer un mail aux coordonnateurs qui transmettront l'information à tous les membres. Cela permet ainsi de préserver la confidentialité des adresses mails des membres.

Pour toute communication utiliser l'adresse mail : [reaap.lessables@lsoagglo.fr](mailto:reaap.lessables@lsoagglo.fr)

→ *Moyens financiers*

Le REAAP départemental peut être sollicité pour l'obtention d'une subvention. Des imprimés sont alors à remplir pour définir le projet d'actions puis retourner l'évaluation de celle-ci. La demande de subvention est étudiée en Comité des financeurs qui s'appuient sur certains critères pour accorder ou refuser l'aide (le thème, l'implication ou non des parents...). Les formulaires sont mis à disposition sur le site [etreparent85](http://etreparent85.fr). D'autres sources de financements peuvent être sollicitées : collectivités territoriales, institutions publiques, fondations, etc.

→ *Locaux*

Il n'y a pas de locaux attribués au REAAP de façon permanente.

Les membres du Réseau sont sollicités pour proposer une salle pour les réunions si leurs locaux sont adaptés.

→ *Communication à destination des parents*

Un flyer « Être parents sur l'Agglomération des Sables » a été créé pour inviter les parents du territoire à rejoindre le Reaap Les Sables.

Tous les membres du réseau sont invités à diffuser ce flyer.

## • **Evaluation**

A chaque fin de période du projet d'actions, un temps de bilan de l'année passée est effectué en réunion plénière, pour savoir si les objectifs sont atteints.

Quelques critères d'évaluation pourront être regardés :

- Réunions plénières : nombre de réunions, nombre de participants, dynamisme, ...
- Groupes de travail : nombre de réunions, nombre de participants, dynamisme, ...
- Implication des parents dans les réunions, groupes de travail et actions.

- Informations/communications relayées par la boîte mail du REAAP Les Sables : nombre, diversité des demandeurs, retours aux demandeurs...
- Actions mises en place : initiées/facilitées par le REAAP pour les parents, formations pour les membres...
- Lien entre les membres : nouvelles relations, renforcement des collaborations, ...
- Veille territoriale : capacité du réseau à recenser les besoins des parents, les actions des acteurs, ....

## ANNEXE

### ***CHARTRE DES RESEAUX, D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS***

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette chartre s'engagent à :

- 1.** Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
- 2.** Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- 3.** Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- 4.** Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
- 5.** Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- 6.** S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
- 7.** Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
- 8.** Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.